

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc*

Genève



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

Déclaration de
Son Excellence M. Mohammed LOULICHKI, Ambassadeur,
Représentant Permanent du Royaume du Maroc,
à la 57^e session du Comité Exécutif du HCR,
au titre du point 5 a) relatif à
la protection internationale.

-5 octobre 2006-

Monsieur le président,

Ma délégation voudrait d'abord exprimer ses remerciements à Mme Erika Feller, Haut Commissaire assistant pour la protection pour son dévouement à la cause de la protection des réfugiés et pour la qualité des Notes qu'elle nous présentent. C'est un instrument de travail précieux et un document de référence pour les chercheurs.

La Note sur la Protection internationale, que nous examinons aujourd'hui, avait, déjà, fait l'objet d'une intervention de ma délégation lors de la 36^e réunion du Comité permanent de juin dernier.

J'avais, alors, réitéré les préoccupations de mon pays concernant la situation des populations dites « réfugiés » dans les camps de Tindouf, s'étonnant, notamment, de l'absence totale dans les documents officiels du HCR, d'un des développements les plus importants depuis ces trente dernières années, à savoir, la décision prise par le HCR et le PAM de réduire à 90.000 personnes, le nombre des bénéficiaires de leur assistance humanitaire dans les camps de Tindouf, à partir de septembre 2005. Le HCR avait lancé, également, un appel pour qu'il soit « en mesure d'entreprendre une opération d'enregistrement authentique de la population réfugiée » dans ces camps.

Ma délégation avait espéré retrouver un rectificatif dans les différents documents officiels ou un écho dans les déclarations du HCR pour éclairer ce Comité et l'opinion publique internationale sur les entraves que ne cesse de créer l'Algérie pour perpétuer une situation devenue intenable pour ces personnes mais aussi pour la communauté internationale.

Je me dois alors, aujourd'hui, de rappeler les faits et de réitérer la position de mon pays sur cette question :

En vertu du mandat que lui procurent son statut, la Convention de 1951, le Protocole de 1967 et les différentes décisions et résolutions de ce Comité, le HCR a l'obligation d'assurer protection et assistance aux populations dites « réfugiés » dans les camps de Tindouf et de leur trouver la solution durable adéquate.

1- La protection effective de ces populations nécessite leur recensement. Or, plusieurs tentatives ont été faites par le HCR qui a demandé, officiellement, par écrit, à l'Algérie de s'acquitter de cette tâche en 1977, 2001, 2003, deux fois en 2005 et enfin en 2006. toutes ces demandes sont restées sans résultat. Les autorités du pays hôte refusaient catégoriquement toute discussion à ce sujet et ont décrété en 1982 le nombre famineux de 165 000 personnes, comme chiffre officiel pour attirer des fonds et les détourner au profit du « polsario » et de la nomenclature locale. Et lorsque nous demandons devant cette assemblée de rappeler au pays « hôte » ses obligations à ce sujet, ses représentants

s'empresment de lier cette question éminemment humanitaire, du seul ressort de notre institution, à des considérations politiques, comme vous avez pu le constater hier.

Suite à ces multiples refus algériens, le HCR a décidé, en septembre 2005, en commun accord avec le PAM, de revoir ses chiffres sur les bénéficiaires de l'aide humanitaire, tout en exhortant « le gouvernement algérien à approuver un recensement » de ces populations. Cette décision, a été appuyée, fermement, par les grands pays donateurs, lors du précédent Comité Exécutif et des réunions du Comité permanent de cette année. Toutefois, à ce jour, les autorités algériennes, partenaires du HCR et du PAM sur le terrain, refusent de se conformer à cette décision.

2- La Protection de ces populations nécessite leur assistance humanitaire. Concernant les camps de Tindouf, tant qu'il n'y a pas de recensement de ces populations afin de pouvoir quantifier leurs besoins, les risques de détournement de cette aide, avérés par le passé, demeurent très importants.

En effet, plusieurs cas de détournements ont été révélés par la presse internationale et algérienne et par les ONG qui ont séjourné dans les camps et ensuite confirmés par un rapport de mission de la fondation *France-Libertés* réalisée en 2003. Suite à une enquête effectuée la même année, le Bureau de l'aide humanitaire de l'Union européenne (ECHO) avait décidé, depuis cette date, de réduire de près de la moitié sa contribution. Pour leur part, le HCR et le PAM ont décidé, également, d'effectuer une mission d'inspection conjointe en mars 2005, pour vérifier cet état de fait et le degré de responsabilités de leurs agents sur place. Leurs rapports, malheureusement non rendus public, ont relevé plusieurs lacunes dans le système de distribution qui auraient favorisé un tel détournement. Ces lacunes et manquements ont été, pour la plupart, imputables à ces organismes mais surtout à leur partenaire sur le terrain, le Croissant rouge algérien. C'est suite à cela que le HCR et le PAM ont décidé de revoir à la baisse le nombre des bénéficiaires de leur aide, persuadés de la duperie dont ils étaient victimes depuis 1982.

3- Le HCR se doit, surtout, de rechercher la solution durable à ces populations. A cet égard, le Maroc a constamment plaidé en faveur du respect du droit de ces personnes, retenus en Algérie, de choisir, en toute liberté de retourner librement à leur pays dans la dignité et la sécurité et avec les garanties internationales auxquelles les pays d'origine ont souscrites.

Mon pays n'a eu de cesse de répéter que la communauté internationale ne devrait plus tolérer le maintien de ces populations otages d'une solution politique que l'Algérie et le « polisarario » s'évertuent à entraver et à retarder. Dans cette entreprise d'obstruction des efforts des Nations Unies, les populations séquestrées à Tindouf sont des victimes innocentes, dont le seul souhait est de retourner dans leur foyer d'origine et de vivre paisiblement parmi les leurs.

Dans ce cadre, le HCR est appelé à entamer sérieusement sa mission première et primordiale dans la recherche de la solution adéquate, à savoir informer les populations des camps de la situation dans leur pays d'origine, et s'assurer de leur souhait profond, sans contrainte et en connaissance de cause, de retourner à leur pays.

Cette aspiration au retour est illustrée par le nombre actuel de personnes, dépassant 8000, qui sont retournées, spontanément, au Maroc, en transitant par d'autres pays, parfois au risque de leurs vies ou de celles de leurs proches qu'elles ont laissé derrière elles dans les camps de Tindouf. D'autres, originaires d'autres pays sont parties s'installer dans les pays de la région ou ont préféré chercher d'autres pays d'asile, plus cléments et respectueux de leurs obligations.

C'est, d'ailleurs, dans cet esprit de permettre à ces populations de s'informer sur la situation réelle dans leur pays d'origine et de pouvoir renouer les liens avec leurs proches dans les provinces du Sud, que le Maroc a été le premier à accepter la mise en œuvre de l'opération de mesures de confiance (CBMs), initiée par le HCR, depuis mars 2004, pour rompre l'isolement de ces populations des camps. Une opération qui a eu un véritable succès humanitaire, notamment dans son volet des visites familiales qui a connu un engouement des populations des camps pour s'enregistrer comme candidats à ces visites. Malgré la politique délibérée du pays hôte et du « polsario » de fractionner les membres des familles bénéficiaires de ces visites afin de s'assurer de leur retour, plusieurs personnes ont décidé de ne plus retourner dans les camps et de demeurer parmi les leurs, persuadées qu'elles avaient été trompées depuis plus de trente ans sur la réelle situation politique, économique et sociale dans leur pays.

En effet, avec la mise en œuvre des CBMs, il est clairement établi que ces populations ne connaissent rien de la situation dans leur pays d'origine. Pire, elles ont subi, pendant plus de 30 ans d'exil forcé, une politique de désinformation et d'endoctrinement qu'il serait difficile de corriger à court terme.

Merci Monsieur le président,